

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 23 OCTOBRE 2018

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS AUTORISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MAI 2018

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS – MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

Boulogne, le 23 octobre 2018 - Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société Les Nouveaux Constructeurs (« LNC » ou la « Société »).

<u>Titres concernés</u>: Actions ordinaires toutes de même catégorie cotées sur Euronext Paris

Autorisation du programme : Assemblée Générale du 18 mai 2018

Décision de mise en œuvre : Décision du Directoire en date du 22 octobre 2018

<u>Part maximale du capital dont le rachat est autorisé</u> : 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société (ajusté des opérations sur capital ultérieures éventuelles), soit, à titre indicatif, au 23 octobre 2018, 1.603.975 actions.

Il est précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Prix maximum d'achat : 75 € par action

Montant maximal du programme : 35.000.000 €

Objectifs définis par l'Assemblée Générale du 18 mai 2018 :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi en conformité avec une Charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant,
- l'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés et aux dirigeants de la Société et/ou du groupe selon les modalités prévues par la loi,
- la conservation d'actions en vue de leur remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de fusion, scission, d'apport et plus généralement de croissance externe,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société,
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,

- l'annulation totale ou partielle des actions en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 18 mai 2018, ce programme est également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé, ou qui viendrait à être autorisé, par la loi et la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

<u>Durée</u>: 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 18 mai 2018

<u>Nombre d'actions détenues par la Société</u> : au 23 octobre 2018, la Société ne détient aucune de ses actions.

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

Le Directoire de la société Les Nouveaux Constructeurs réuni le 22 octobre 2018 a décidé la mise en œuvre du programme de rachat et son utilisation à l'objectif d'animation du marché. Dans ce cadre, la Société annonce avoir ainsi confié à Portzamparc Société de Bourse la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») du 21 mars 2011.

Ce contrat de liquidité, prenant effet au 24 octobre 2018, a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société Les Nouveaux Constructeurs (compartiment B, code "LNC" - code ISIN : FR0004023208) sur le marché Euronext Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

400 000 euros en espèces.

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

La société, fondée par **Olivier Mitterrand**, est un acteur important de la promotion de logements neufs et de bureaux, en France et dans deux pays européens. Depuis 1972, **Les Nouveaux Constructeurs** a livré près de 80.000 appartements et maisons individuelles, en France et à l'étranger. Solidement implanté en France, sa présence dans huit des principales agglomérations du pays, ainsi que la qualité de ses programmes ont permis à **Les Nouveaux Constructeurs** de devenir l'un des noms reconnus de la profession. **Les Nouveaux Constructeurs** est coté sur Euronext Paris depuis 2006 (compartiment B, code "LNC" - code ISIN: FR0004023208).

Retrouvez tous les communiqués de presse **Les Nouveaux Constructeurs** à l'adresse internet : http://www.lesnouveauxconstructeurs.fr/informations-financieres/communiques-de-presse.html

CONTACTS

Relations Analystes et Investisseurs Les Nouveaux Constructeurs Paul-Antoine Lecocq

Directeur Délégué Finances Tél: 01 55 60 45 45 Courriel: palecocq@LNC.fr Les Nouveaux Constructeurs
Marie Mitterrand
Responsable de la Communication

Relations Media

Tél : 01 77 45 37 70 / 06 25 93 84 41 Courriel : mariemitterrand@LNC.fr